

Colloque « Bioéthique – Sciences Humaines en Médecine »

Lundi 17 mars 2014

12h30 à 13h45

Hôpitaux Universitaires de Genève

Salle 3-797, 3^{ème} étage

Stéphanie DAGRON

Professeure boursière FNS,

Institut des sciences juridiques, Université de Zürich

Le recours au droit dans le domaine de la santé mondiale au XXI^e siècle : exemples et conséquences

Le droit international de la santé a longtemps été associé à la lutte contre les épidémies. Les Etats ont conclu diverses conventions dès le XIX^{ème} siècle afin de coordonner leurs efforts dans la lutte contre les maladies infectieuses et assurer la protection de leurs relations commerciales et plus largement de leurs intérêts économiques. Les caractéristiques de la santé mondiale ont évolué, le phénomène contemporain de globalisation engendrant de nouveaux défis pour la communauté internationale. Le recours au droit a accompagné ces évolutions, entraînant la nécessité de repenser le droit international de la santé : quels en sont les sources, les acteurs, les principes fondamentaux, les moyens de règlement des conflits ?

Le projet de recherche conduit à l'Université de Zurich se propose d'identifier et d'analyser dans un premier temps les sources du droit international de la santé dans le but de renforcer et de faciliter la coordination des activités étatiques à travers le recours à des instruments juridiques. Quelques exemples permettent de mieux apprécier leur utilisation dans le domaine de la santé mondiale et de plaider pour un renforcement de leur développement et application.

Ouvert à toute personne intéressée

Contact : ieb@unige.ch – Tél. 022.379.46.00

iEH2 – Institut Ethique Histoire Humanités <http://ib.unige.ch> – Centre Médical Universitaire